

Centre technique communal

Mobilité

7

Requérant (propriétaire)

Société :
 Nom :
 Adresse :
 NPA/Lieu :
 Tél. :
 Fax :
 E-mail :

Vendeur du matériel / Auteur de l'étude

Société :
 Nom :
 Adresse :
 NPA/Lieu :
 Tél. :
 Fax :
 E-mail :

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
 Nom de la banque ou CCP :
 N° compte/IBAN :

Mesures de mobilité

- Vélo électrique
- Scooter électrique
- Véhicule à gaz

- Kit de transformation électrique
- Voiture électrique

Marque :
 Date d'achat :

Modèle :
 Prix :

- Plan de mobilité d'entreprise

Coût de l'étude (CHF) :

Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Facture originale du fournisseur du matériel (nom du commerce, description, date d'achat ou d'installation, nom de l'acheteur et prix)
- Offre de l'auteur de l'étude

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant

Conditions d'octroi

Vélos électriques ou kit de transformation électrique	10 %, max. CHF 300.-	- Pour l'achat de matériel neuf.
Véhicules électriques	Forfait de CHF 1'000.- pour voitures Forfait de CHF 500.- pour scooters	- 1 subvention par habitant ou entreprise basé à Ecublens. - Le délai d'attente entre deux demandes est de 5 ans - Les demandes doivent nous parvenir dans un délai de 3 mois à partir de la date d'achat.
Véhicules à gaz	Forfait de CHF 1'000.-	
Plan de mobilité d'entreprise	Forfait de CHF 500.-	- En cas d'application de mesures concrètes - Rapport obligatoire à fournir en fin d'étude pour l'obtention de la subvention

Un descriptif complet établi par le fournisseur pourra vous être demandé ultérieurement pour compléter le dossier.

Nous vous recommandons de ne pas entreprendre de travaux ou d'acquisition avant que notre décision d'octroi vous soit parvenu(e).

Le/la bénéficiaire a pris connaissance du règlement communal et des dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », et s'engage à fournir tous les documents nécessaires et à ne pas revendre le matériel dans un délai d'une année.

Lieu et date : Signature :

Ce formulaire est à retourner au :

Centre technique communal
Commission du fonds pour le développement durable
Ch. des Essets 5
1024 Ecublens
Tél. 021 695 60 10
travaux@ecublens.ch

Décisions et visas (laisser libre)			
Reçu le :		N° de dossier : <input type="text"/>	
Initiales	Visa	<input type="checkbox"/> < 5'000.- <input type="checkbox"/> 5'000.- à 15'000.- <input type="checkbox"/> > 15'000.- + éléments naturels et paysager	Dossier complet – accusé de réception envoyé le : <input type="checkbox"/> Rapport Municipalité le : -> décision municipale le : <input type="checkbox"/> Dossier validé le : <input type="checkbox"/> Dossier refusé le : -> envoi réponse le :
MM			Visa
CB			
Montant maximum octroyé : <input type="text"/>		Nom	Visa
Commentaires :			